

BE-A0542_714107_714460_FRE

Inventaire des archives du notaire Philippe
Joseph Collet (1804-1818)/F. Plisnier



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Collet Philippe Joseph.....	9
1 - 12 Minutes des actes notariés. 22 mai 1801 (2 prair. an IX)-3 mai 1818.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Collet Philippe Joseph

Période:
1804-1818

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.369

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 12
- Etendue inventoriée: 1 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Philippe Joseph Collet.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Philippe Joseph Collet fut admis notaire à Wavre par le Conseil de Brabant le 27 février 1795¹. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposa aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions². Un arrêté du département de la Dyle fixera, le 5ème jour complémentaire an IV (21 septembre 1796), le nombre de notaire dans le canton de Wavre à trois. Philippe Joseph Collet ne faisait pas partie des notaires choisis pour la nouvelle organisation. Il devra attendre la création, le 15 ventôse an IX (6 mars 1801), d'une résidence de notaire à Marbais pour pouvoir enfin exercer. Nommé le 19 ventôse an IX (10 mars 1801), il instrumentera à Marbais du 22 mai 1801 au 3 mai 1818. Il sera remplacé par Philippe Ville.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29)³.

1 GALESLOOT L., Inventaire du Notariat général de Brabant, Bruxelles 1862, p. cxxxix.

2 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

3 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Gérard Kumps officiant à Marbais (1971-2003), a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1975, les répertoires et les minutes de Philippe Joseph Collet, notaire à Marbais de l'an IX (1800-1801) à 1818, ainsi que les minutes de Philippe Ville, notaire à Marbais de 1819 à 1860, de Jacques Joseph Devaux, notaire à Tilly de 1775 à 1795, et de Henri-Daniel Dubois, notaire à Hollers de 1775 à 1791.

En août 2013, Maître Hervé Leclercq, notaire à Marbais, déposa les minutes et répertoires des années 1801 à 1804 du notaire Philippe Joseph Collet oubliés lors du versement de 1975 et toujours conservés au sein de son étude.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les répertoires et minutes de Philippe Joseph Collet faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 37667 à 37675 ⁴. Conformément aux directives ⁵, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

En 2013, ces archives ont été complétées par le versement, par Maître Hervé Leclercq, des répertoires et minutes des années 1801 à 1804 oubliés lors du dépôt de 1975. Ces documents ont été joints à ceux déjà conservés aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, ce qui justifie l'absence de numérotation continue.

Ce fonds est composé de répertoires et de minutes reliés dans des volumes communs ainsi que de volumes de minutes.

4 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, AGR, Bruxelles, 2000.

5 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

- ARCHIVES DU NOTAIRE COLLET PHILIPPE JOSEPH
Répertoires des actes notariés. 1801 (an IX)-1818.
- 10** *1 - 12 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 22 MAI 1801 (2 PRAIR. AN IX)-3 MAI 1818.*
22 mai 1801 (2 prair. an IX)-22 sept. 1802 (5ème jour compl. an X).
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 11** 30 sept. 1802 (8 vend. an XI)-20 sept. 1803 (3ème jour compl. an XI).
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 12** 20 sept. 1803 (1er vend. an XII)- 10 août 1804 (22 therm. an XII).
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 1** 1er oct. 1804 (9 vend. an XIII)- 31 déc. 1805 (10 niv. an XIV).
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 2** 27 jan. 1806- 31 déc. 1807.
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 3** 11 jan. 1808- 14 déc. 1809.
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 4** 1 er jan. 1810- 31 déc. 1810.
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 5** 3 jan. 1811- 6 déc. 1811.
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 6** 8 jan. 1812-29 déc.1813.
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 7** 3 jan. 1814- 9 jan. 1816.
1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818

- 8** 10 jan. 1816- 27 déc. 1816. 1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818
- 9** 26 jan. 1817- 3 mai 1818. 1 volume
Collet, Philippe Joseph (notaire), 1801-1818